

Feuille de route régionale SPRO-EP / 2025

Le cahier des charges du SPRO-EP signé par les 19 partenaires régionaux le 7 Février 2024 se décline en une feuille de route régionale annuelle.

A ce titre, **le Cotech régional suggère aux groupements locaux de conduire des travaux sur :**

1. **des actions locales en lien avec les dispositifs et les métiers destinés aux publics (dont les actifs salariés) et aux professionnels.** Ces événements coconstruits entre structures du territoire, doivent permettre de délivrer des informations sur les métiers/secteurs pour faire évoluer les représentations sociales en amont de tout logique de recrutement et de placement dans l'emploi même si ces travaux s'inscrivent en cohérence avec ceux des Comités Locaux pour l'Emploi territoriaux (ex-CODEVE). Les réseaux pourront :

→ **Innover dans l'information et la présentation sur les métiers**

- Présenter les métiers autrement avec des méthodes inspirantes et vivantes : par exemple par un salarié ou des professionnels (réseaux d'accueillants, ambassadeurs...) dans un OF ou une entreprise sous forme de témoignages, histoires (« Raconte-moi une histoire ») ;
- Développer toute action ou expérimentation facilitant les immersions, les rencontres, les visites, etc...
- Participer à des événements locaux culturels, sportifs... (Rendez-vous de l'histoire – Printemps de Bourges, etc...)

→ **Identifier des secteurs clés d'intervention (non exhaustifs)**

- secteur de l'animation,
- secteur du soin et du Care
- secteur de la transition énergétique

→ **donner à voir les évolutions des « métiers de demain »**

- réfléchir à un événement régional sur les « les métiers » et « le travail » de demain

2. **des actions d'interconnaissance entre acteurs et structures sur les territoires** pour développer l'agilité des professionnels dans l'accompagnement et la construction des parcours de tous les publics. Les réseaux pourront :

→ **Articuler les réseaux par des actions d'interconnaissance innovantes (exemple : jeu de découverte)**

→ **intégrer les nouveaux entrants et créer des liens forts avec les structures partenaires (acteurs de l'éducation populaire, CCAS, conseils départementaux, service emploi des métropoles/agglo...)**

3. **des actions locales sur la promotion de l'Évolution Professionnelle.** Les réseaux pourront :
- Créer des évènements dédiés à l'évolution professionnelle
 - Promouvoir le CEP
 - Connaissance des dispositifs d'adaptation et de maintien en poste des personnes en situation de handicap
 - Connaissance des financements de la formation pour mieux accompagner la construction des parcours professionnels
4. **la capitalisation des actions et des expérimentations conduites par le SPRO-EP**
- construction des pages SPRO-EP sur le site du GIP Alfa centre et mettre en lisibilité les actions conduites sur les territoires
 - Annuaire des structures SPRO-EP

Les chargés de mission SPRO-EP du Conseil régional Centre-Val de Loire viendront en soutien des réseaux locaux par la production d'outils et de méthodes visant à faciliter la conduite des projets.

Cette feuille de route est indicative et incitative et vise à répondre aux objectifs du cahier des charges. Les groupements locaux sont libres dans l'organisation des actions et peuvent proposer d'autres actions sur leur territoire.